

été l'indexation des paiements de transfert, le fossé entre les riches et les pauvres aurait été beaucoup plus considérable.

L'incidence de la pauvreté a diminué d'un tiers entre 1969 et 1983, mais la récession du début des années 1980 a inversé la tendance d'un déclin à long terme de la pauvreté. Le revenu familial réel, ajusté en fonction de l'inflation, a baissé entre 1980 et 1984⁽⁶⁾. Les familles jeunes dirigées par une femme forment désormais une partie importante des familles pauvres, et sur dix familles dirigées par une femme, quatre sont pauvres, contre une sur dix pour les familles ayant un homme à leur tête⁽⁷⁾. Compte tenu de l'importante augmentation du taux de séparation et de divorce et du nombre de jeunes femmes non mariées qui gardent leurs enfants, le nombre des familles dirigées par une femme a fortement augmenté au cours des quinze dernières années. Beaucoup de ces familles sont pauvres. Cette tendance a incité certains sociologues à parler de "féminisation de la pauvreté". Les femmes âgées et les mères de jeunes enfants qui dirigent une famille monoparentale sont les plus exposées à la pauvreté. Plus une famille est nombreuse, plus les enfants risquent de vivre dans la pauvreté⁽⁸⁾.

Le Comité s'inquiète particulièrement du sort de ces enfants vivant dans la pauvreté, car il est conscient des conséquences sociales et psychologiques inhérentes à une éducation en milieu défavorisé. On a beaucoup écrit sur le cycle de la pauvreté, sur les générations successives d'assistés sociaux et sur les coûts à long terme du chômage et de l'insuffisance de revenu familial. Le Comité est d'avis que les prestations familiales actuelles ne constituent pas une solution adéquate à ces problèmes et que par conséquent, une restructuration du régime fédéral s'impose.

Le problème des prestations fédérales versées aux familles avec enfants tient en partie aux contradictions qui existent entre les objectifs des diverses prestations et entre les programmes sociaux et le régime fiscal. Si nous voulons faire bénéficier principalement les familles les plus défavorisées par l'entremise du crédit d'impôt pour enfants, pourquoi accorder parallèlement aux familles avec enfants des déductions d'impôt et des exonérations qui aident principalement celles qui ont des revenus imposables plus élevés? Pourquoi autoriser les travailleurs indépendants à déduire de leur revenu imposable toutes les dépenses encourues dans l'exercice de leur profession, alors que les parents ne peuvent, quant à eux, déduire tous leurs frais de garde d'enfants? Pourquoi une famille ne peut-elle déduire que 710 dollars pour un enfant à charge de moins de 18 ans, alors qu'elle peut

(6) Conseil national du bien-être social, *La pauvreté à la hausse*, Ottawa, mars 1985, p. 2; Colin Lindsay, "The Decline of the Real Family Income, 1980 to 1984", *Canadian Social Trends*, hiver 1986, p. 15-17.

(7) *Ibid.*, p. 7.

(8) *Ibid.*, p. 15, tableau 11.